

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 85 fr. Six mois... 48. Trois mois... 24.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur le poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 50. Faits divers... 15.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la production, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

14 Juin 1883.

Chronique générale.

L'HONNÊTETE ELECTORALE DE LA TROISIEME REPUBLIQUE.

Parmi les rangées les mieux cotées du programme électoral républicain, figure, on le sait, la suppression de la candidature officielle.

Il n'est pas un des ancêtres de la troisième République qui n'ait à son actif une vingtaine de professions de foi sur cette note sonore. A les entendre, c'était une lâpre d'essence purement monarchique, et dont l'air pur de la liberté allait à jamais débarrasser la France.

Mais il paraît que la pudeur virginale avec laquelle ces messieurs prétendaient traiter le suffrage universel, n'est bonne que pour les candidats conservateurs.

Quand il s'agit de républicains, même mauvais teint, la pression officielle devient le plus saint des devoirs.

On embroche les maires, les gendarmes, voire les juges de paix et les instituteurs, et l'on presse l'électeur, comme jadis, dans les mauvais lieux de Londres, on pressait les marins et les soldats.

On pratique au grand jour le système des corruptions et adulations perfectionnées.

Lundi, à la Chambre, M. Paul de Cassagnac a conté tout au long l'histoire d'une élection tellement normale que le candidat aurait pu tout aussi bien s'intituler député de Bondy.

Et ce candidat a été validé!

C'est un républicain de fraîche date, ayant trouvé bien tard son chemin de Damas; mais qu'importe à la majorité! N'est-il pas digne de figurer sur ses bancs?

Autrefois, ces rollies, ces changeurs de chemises politiques étaient la risée de tous les partis.

Mais la République n'a pas le droit d'être difficile. S'il lui fallait fouiller le passé de ses fidèles défenseurs, combien d'entre eux échapperaient à l'épuration?

Aussi la Chambre s'est-elle bornée à blâmer doucement le zèle un peu exagéré de certains fonctionnaires en faveur du candidat officiel.

S'il s'était agi d'un conservateur, comme la chose eût été clôturée par une bonne invalidation dans toutes les formes!

Après cela, peut-être le nouvel élu changera-t-il encore une fois son orientation politique. Il ne faut pas se fier à ces éternels palinodistes: ils n'ont jamais dit leur dernier mot.

Ainsi que nous l'avons dit hier, le Sénat a nommé l'importante commission chargée d'examiner le projet relatif à la réforme du personnel judiciaire.

Sur les neuf commissaires élus, trois, MM. Jules Simon, Lacaze et Batbie sont absolument hostiles au projet; M. Ribière y est seul favorable; les cinq autres, MM. Parent, Albert Grévy, Lenoël, Emile Labiche et Tenaille-Saligny acceptent la loi, mais avec des réserves plus ou moins considérables.

Il est difficile de prévoir dès aujourd'hui ce qu'il adviendra, avec de tels commissaires, du projet voté par la Chambre, ni s'il restera enterré longtemps dans les cartons; tout ce que l'on peut dire, c'est que d'ores et déjà le rejet du principe du comité supérieur et de la suspension indéfinie de l'inamovibilité est assuré.

La Chambre a terminé hier, après une très-longue lutte, la discussion du projet accordant l'autorisation de verser de l'école sur la récolte de 1882, et malgré les efforts désespérés des partisans de cette loi dangereuse, celle-ci a été repoussée par 273 voix contre 204.

Nous avons rarement vu la Chambre dans un pareil état d'agitation; cela ne s'explique que par tous les intérêts locaux soulevés

par cette question; à certains moments, les colloques particuliers étaient si nombreux que c'est à peine si on entendait l'orateur.

Défendu par M. Rouvier, par M. Desprez, par M. Bernard-Lavergne, le projet a été combattu avec non moins d'énergie notamment par M. Pieyre, à qui revient l'honneur de la victoire.

« La proposition, a-t-il dit, ne peut avoir pour effet que de « déterminer la hausse des » trois-six et de venir en aide à une spéculation compromise ».

C'est là-dessus que la Chambre s'est déterminée.

Toutes nos félicitations au vaillant député d'Uzès.

Le bruit de la démission de M. Challemel-Lacour a été mis en circulation. Il paraîtrait que le ministre des affaires étrangères ne s'entendrait pas avec ses collègues au sujet des négociations avec la Chine. Le gouvernement désire que M. de Kergaradec, porteur d'un ultimatum à la cour de Hué, attende à Saigon le dénouement de la mission Tricou auprès du Céleste-Empire. M. Challemel-Lacour ne partage pas cette manière de voir; il voudrait une intervention armée immédiate, au risque de rompre avec la Chine. Le ministre des affaires étrangères redoute une aggravation de difficultés en suivant la politique de temporisation; les coups de force lui sourient.

Le bruit se confirme que M. Tirard, sentant qu'il n'a point d'autorité dans la commission du budget, point de crédit dans la Chambre, se voyant abandonné par ses propres collègues du conseil, se retirerait dès que son élection sénatoriale sera un fait acquis.

Le ministre des travaux publics est, en effet, obligé de résoudre lui-même les difficultés budgétaires, en face de l'impuissance de son collègue.

LE RÉTABLISSEMENT DE LA GARDE NATIONALE.

On se rappelle que le citoyen Joffrin avait présenté au conseil municipal de Paris deux propositions tendant, l'une à la suppression de la police et au rétablissement de la garde nationale, l'autre à l'organisation, par la ville, d'ateliers de boulangers, de boucherie, etc., destinés aux ouvriers.

Après un long sommeil, la commission chargée d'examiner ces deux propositions, s'est réunie hier au pavillon de Flore.

Les commissaires continuent à se montrer favorables à l'armement général de tous les citoyens, autrement dit au rétablissement de la garde nationale, mais ils repoussent les autres demandes formulées par le citoyen Joffrin. (National.)

Nous lisons dans le Journal du Loiret:

« On cite un certain nombre de départements où le ministère, effrayé de la répulsion des populations pour la nouvelle loi de l'enseignement primaire, a laissé cette loi inappliquée jusque dans des communes qui ont une municipalité radicale. »

Le ministre de la marine vient de déclarer qu'il se trouvait dans l'obligation de demander à la Chambre un supplément de crédit pour notre expédition au Tonkin, par suite de la décision prise pour l'envoi de nouvelles troupes.

Ce supplément de crédit ne dépasserait pas deux millions... pour le moment.

On lit dans la France:

« Le gouvernement avait promis de communiquer à la presse les noms des soldats tués dans l'affaire d'Hanoi, où a péri le commandant Rivière. »

« Le gouvernement ne communique rien. » Ou il ne reçoit aucune dépêche, et celles que publie l'Agence Havas sont fausses; ou il n'ose point faire connaître le chiffre exact des morts. »

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE BIJOU DE RENÉ

Le huitième jour, Laurence est entre les mains la longue biographie du comte de Marolles.

Mais, pendant ces huit jours, le jeune docteur avait soulevé dans la ville un bruit énorme, un bruit favorable, et posant ce médecin comme un prince de la science.

Appelé au chevet du conservateur des hypothèques, abandonné des autres médecins qui n'avaient pu diagnostiquer le mal interne dont il allait mourir, le docteur de Marolles eut recours au procédé de Braid et endormit le malade en lui enjoignant de regarder son porte-lunettes. Le sommeil arriva doux et sans mouvement, et le malade hypnotisé de cette façon, donna lui-même au médecin des renseignements sur son mal, avec l'indication des remèdes les plus efficaces pour l'atténuer.

Et les autres médecins de rire à gorge qui se vantaient. Ce jeune confrère était pourvu d'assez d'audace pour mettre un tantinet de charlatanisme dans sa pratique médicale!

Le docteur Angioli ne fut pas le dernier à rire. A sa plus proche rencontre avec son jeune confrère, il parla du sommeil artificiel avec quelque peu

d'irrévérence.

— Vous auriez tort de faire de l'hypnotisme une naïve superstition, répondit le docteur de Marolles avec le plus grand calme; on doit y croire, comme à tous les faits patents. Bien que ce rocoin de la science n'ait pas été jusqu'à présent exploré, c'est une parcelle du domaine scientifique, bien distinct de la fantasmagorie. Pyrrhus, roi d'Épire, qui vivait trois siècles avant J.-C., Vespasien, l'empereur romain, connaissaient le moyen de guérir par simple attouchement. Et les rois de France? Pensez-vous que leur puissance curative ait été complètement un rêve? L'hypnotisme n'est qu'une face de la question. Quoi qu'il en soit des légendes, que je vous abandonne, il est impossible de nier des faits qu'on renouvelle à volonté. Quand, dans ma pratique, la science courante aura dit son dernier mot, et restera, comme on dit, à quia, j'endormirai mes malades.

— Docteur, appelez-moi dans un de ces cas-là, dit le docteur Angioli. J'incline à croire au sommeil artificiel, je l'admets même, si vous voulez, mais le reste est plaisanterie... jusqu'à nouvel ordre du moins.

Les gens de la ville, étrangers à la science, les femmes surtout, s'engouèrent du docteur de Marolles, et les incrédules ne savaient que répondre, quand on leur opposait la guérison du conservateur des hypothèques.

Le jeune médecin tenait donc la corde, et sa clientèle devint considérable. Encore une guérison par le sommeil artificiel, et ses confrères n'auraient plus qu'à glaner humblement derrière lui.

— Que t'en semble? demanda le docteur Angioli à sa fille.

— Mais, père, n'es-tu pas plus compétent que moi?

— Enfin... que penses-tu de l'homme?

— Il a du savoir-faire. Et maintenant, à mon tour. Que penses-tu des deux derniers articles de la Sibylle?

— Je pense que la Sibylle prend de l'envergure et gagne énormément.

— Grâce à qui?

— Dam, grâce à sa rédaction.

— Reconnais-tu la plume qui nous a donné ces deux articles?

— Non, mais c'est une plume vaillante et bien distinguée.

— C'est M. René.

— Qui ça, René?

— L'auteur de la Chanson des Volontaires.

— Ce petit poétailon?

— C'est méchant, cela, petit père!

— Mais, mon enfant, qu'est-ce que ça prouve, quatre ou cinq couplets? Retiens bien ceci pour ta gouverne: nous avons tous à l'état latent une chanson quelconque, un article, un petit chef-

d'œuvre, qui dort souvent pour l'éternité dans les bas-fonds de notre intelligence. Nous sommes des cloches au repos, tous tant que nous sommes; il suffit d'un coup bien frappé pour nous rendre sonores. Seulement, le coup pour le plus grand nombre ne vient jamais. Ne t'explique pas autrement ce qu'on a si bénévolement appelé le Bijou de René. Tout autre que lui, frappé de la même impression, t'aurait sonné tes couplets.

— Alors, dans ta pensée, il n'y a pas de génie littéraire?

— Le génie, c'est la cloche en branle, voilà tout.

— Dieu veuille, cher père, mettre dans ma vie une cloche de ce genre-là!

— Je crois, Laurence, que la question qui plane au-dessus de nous deux va se poser toute seule. Tu sais, mon enfant, le profond amour que j'ai pour toi. C'est donc parce que je t'aime plus que tout au monde qu'il est de mon devoir de mettre dans ta vie autre chose qu'un pauvre poétailon... laisse-moi finir... autre chose qu'un pauvre écrivassier. Pour toi, mon enfant, je suis en train de faire un rêve splendide.

— Tu me maries... dans ce rêve?

— Je te marie.

— Si j'ai voix au chapitre, j'avoue que je voudrais bien avoir une de ces cloches dont tu parlais tout à l'heure.

M^r l'évêque de Nevers vient de décider que le service du culte serait suspendu dans la petite commune d'Asnan (Nièvre). Une décision ministérielle, dit la *Liberté*, avait mis l'évêque de Nevers en demeure de déplacer le desservant de cette commune sous peine de suspension du traitement de cet ecclésiastique.

On n'est pas au bout des désastres financiers dans la ville d'Annecy : une des plus importantes maisons de banque, celle de Bovet de Boège, vient de suspendre ses paiements.

On signale ensuite comme certaine la faillite d'une maison de banque d'un chef-lieu de canton près d'Annecy, qui entraînera des pertes considérables.

Voici tout ce que l'Agence Havas peut nous apprendre sur le Tonkin, à la date du 40 juin :

« Saïgon, 10 juin. — Des avis du Tonkin reçus ici portent que la situation à Hanoi continue à s'améliorer et que celle de Nam-Ding n'inspire aucune inquiétude. »

Autant ne rien dire du tout.

LES OFFICIERS DE LA MARINE AMÉRICAINE.

D'après une dépêche adressée de Philadelphie au *Times*, plusieurs officiers de la marine américaine auraient demandé au ministre de Chine à Washington de prendre du service dans la marine chinoise, en cas de guerre avec la France.

Le ministre de Chine aurait répondu qu'il ne pouvait accepter lui-même une pareille proposition, et il les aurait engagés à s'adresser au vice-roi Li-hung-Chang.

Le département de la marine américaine aurait fait annoncer, ajoute la dépêche du *Times*, qu'un congé serait accordé aux officiers qui désireraient entrer dans la marine chinoise.

Dans sa séance de vendredi, l'Académie des Jeux-Floraux a décerné, à l'unanimité, des lettres de maîtrise au vicomte Henri de Bornier, conservateur de la bibliothèque de l' Arsenal.

M. de Bornier prononcera l'éloge de Clémence Isaure, à la fête des Fleurs, de 1884, à Toulouse.

Ce sera un vrai régal, pour les Toulousains, d'entendre l'éminent écrivain célébrer la mémoire de Clémence Isaure.

LA TRAVERSÉE DE LA MANCHE.

On a enfin des nouvelles certaines de l'intrépide aéronaute qui vient d'essayer la traversée de France en Angleterre.

Une dépêche d'Anvers nous dit :

« Le ballon *Pilastre-de-Rozier*, parti de Boulogne vendredi dernier, à minuit, et monté par M. Lhoste, a été recueilli dans la mer du Nord, samedi, à six heures du soir,

— Moi, j'aimerais mieux la science vraie, celle qui vient du travail acharné, la science honorée, honorable...

— Qui s'appellerait... voyons, comment dirais-je bien ? de Marolles ?

— Y as-tu rêvé parfois ?

— J'ai rarement le cauchemar, père !

— Ta, ta, ta ! un homme posé, recherché, qui ne suffit plus à sa clientèle, un savant ? Tu refuserais ? Pour savant, ma chère, c'en est un, je t'en réponds.

— Que veux-tu, je ne l'aime pas.

— Enfant ! ces choses-là, quand ça n'existe pas avant, ça vient après !

— En somme, rien ne presse, n'est-ce pas, cher père ?

— Pourquoi remettre aux calendes ce qu'on peut terminer aux ides ?

— Parce que... veux-tu que je te le dise ?

— Dis, Laurence !

— Parce que si tu voulais me marier à cet homme aujourd'hui, je te dirais non, cher père, et je te ferais de la peine pour la première fois de ma vie ; tandis qu'un peu plus tard, tu m'embrasseras bien gentiment en m'avouant que tu t'étais trompé de gendre, et que M. le comte de Marolles n'est pas... ce qu'un vain peuple pense.

— Tu sais donc quelque chose ?

— Tant que le mariage n'en sera qu'à la phase

par le lougre *Noëmi*, faisant voile pour Anvers. »

Le *Courrier du Havre* nous fait connaître une nouvelle formule d'enfouissement civil.

M. Blot, secrétaire principal de la sous-préfecture, M^{me} Blot, M^{me} veuve Blot, M^{me} Viennet, M. et M^{me} Meunier et leurs enfants, et toute la famille, ont l'honneur de vous faire part de la désincarnation de

CHARLET-ANTOINE BLOT

leur fils, petit-fils, neveu et parent, décédé le 4 juin courant, à 2 heures du soir, à l'âge de six mois,

Et vous prie d'assister à ses convoi et inhumation, qui auront lieu mercredi 6 juin, à 8 heures du matin.

Le convoi se réunira au domicile mortuaire, rue Franklin, 56.

« Naitre, mourir, renaitre encore et progresser sans cesse, telle est la loi. »

Le Havre, le 4 juin 1883.

Et dire que ce fonctionnaire, qui croit à la métempycose, est évidemment de ceux dont la haute raison ne peut admettre le mystère de la religion chrétienne !

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 juin.

La Bourse qui, au début, était très-ferme, réagit fortement en clôture.

Le 3 0/0, après avoir 79.55, est tombé à 79.35 ; l'amortissable à 80.60 et le 5 0/0 à 108.17.

La Banque de France reste stationnaire à 5,400 et le Foncier, toujours ferme, conserve son cours de la veille.

Les Obligations Foncières Nouvelles, toujours fermes, s'inscrivent à 354 les libérées et 348 les non-libérées.

Les établissements de crédit sont sans changements sur les cours d'hier : la Banque de Paris à 1,053, la Banque d'Escompte à 527, le Lyonnais à 560 et le Mobilier à 365.

Maintenant que les conventions sont signées avec les principales Compagnies, nous approchons du moment où auront lieu les émissions des nouvelles obligations, aussi les arbitrages d'obligations de chemins de fer contre les obligations du Foncier ou titres similaires comme revenu commencent à prendre une extension de plus en plus grande.

Les chemins sont bien tenus : le Lyon à 1,412, le Nord à 1,922 et l'Orléans à 1,230.

Le Gaz clôture à 1,385 et le Suez à 2,495.

Les fonds étrangers sont faibles : l'Italien à 92.95 et l'Égypte à 368.

Chronique militaire.

Le général Farre avait décuirassé la moitié des régiments de cuirassiers. Le général Thibaudin vient de les recuirasser. C'était à prévoir, chaque ministre de la guerre défaisant, quand il le peut, ce qu'avait fait son prédécesseur, et refaisant, quand c'est possible, ce que son prédécesseur avait défait.

Est-ce un bien ? — est-ce un mal ? — qui pourrait le dire ? — Les opinions sont très-partagées à ce sujet dans l'armée et surtout dans la cavalerie française. Affaire de sentiment ! dit le *Constitutionnel*.

Personnellement, le général de Galliffet est l'adversaire résolu des cuirasses. Il en demande depuis plusieurs années la sup-

théorique, je ne sais rien.

— Or, à ton idée, qui préférerais-tu ?

— Une cloche, père !

— Pas René, toujours ?

— Pourquoi pas ?

— Un pauvre diable, qui n'a pas le sou, qui barbouille du papier chez un avoué, faute d'une autre profession...

— Oui, mais une belle cloche ! interrompit Laurence.

— Embrasse-moi, belle taquine, et dis-moi que tu n'y penses plus.

— Ce n'est pas moi qui ai parlé mariage la première. Rien ne presse, père. Je ne m'ennuie pas du tout de n'avoir que toi seul à aimer. Attendons !

La conversation s'en tint là pour le moment.

Laurence avait dit en finissant : Attendons ! Le hasard, qui souvent est plus pressé que nous, répondit ironiquement : N'attendons pas !

Et voici comment la chose se passa.

Le docteur de Marolles avait depuis longtemps jeté ses vues sur Laurence. Avec une jolie femme, il devait trouver en elle une fortune considérable et, dans un temps donné, la clientèle de son vieux confrère.

Mais en politique habile, au lieu de faire le premier pas, il essayait d'amener le père de Laurence à venir à lui. Poursuivi sans cesse par cette

pression. De méchantes langues disent que c'est pour ce motif qu'on vient de les rétablir.

Chronique Locale et de l'Ouest

CLÉRICALISME ET PATRIOTISME.

Le service obligatoire et les gouvernants républicains.

M. P. Bert a osé prétendre que le cléricisme nuisait au patriotisme. L'histoire lui donne à chaque page un démenti, mais il l'ignore, ou du moins il feint de l'ignorer. Si son érudition n'était pas en défaut, ce serait la bonne foi qui lui manquerait. Après tout, il m'importe fort peu de convaincre M. P. Bert ; je le laisse aux chiens qu'il torture comme la vérité. Même à gauche, cet homme n'a pas d'amis. Mais il convient peut-être aux calomnies du député jacobin d'opposer une leçon de choses. Je la tire des douloureux événements qui viennent de jeter un voile de deuil sur la patrie.

Avant-hier, dans la cathédrale d'Orléans, M^r Coulié a célébré, au milieu d'une immense affluence, un service funèbre pour le repos de l'âme de M. le commandant Berthe de Villers, tué devant Hanoi.

Ce brave officier supérieur avait participé à la prise de la citadelle, et tandis que le commandant Rivière poussait une pointe victorieuse contre Nam-Disch, Berthe de Villers, avec une poignée d'héroïques soldats et marins, gardait Hanoi et infligeait une sanglante défaite aux Pavillons-Noirs. Le 48 mai, il était tombé à côté de son chef, dont il fut le digne émule jusqu'à la mort. Il était à peine âgé de trente-neuf ans, universellement aimé et estimé, et un brillant avenir s'ouvrait devant lui.

Quand, là-bas, dans ce poste lointain du Tonkin, on fait l'appel de la petite garnison, pour lui comme pour Rivière, on peut dire : Morts au champ d'honneur.

Le commandant Berthe de Villers était un de ces officiers d'élite dont la perte cause un vide cruel dans les rangs de l'armée qu'il honorait autant par son caractère que par son courage. On lui a marchandé les récompenses. Que voulez-vous ? Il n'était pas républicain ; il suivait les traditions de sa famille royaliste. Et puis, c'était un ancien élève du R. P. Du Lac, et au régiment comme à la rue des Postes, il était resté profondément attaché à sa foi.

Eh bien, je le demande à l'ouvrier qui lira ces lignes : qui donc, du commandant Berthe de Villers succombant au Tonkin au service de la France, ou de M. P. Bert s'emparant, le 7 septembre, d'une préfecture républicaine, a le mieux rempli son devoir ? Est-ce le « jésuite » qui a donné son sang ou l'athée qui a empêché son traitement et a bâti sa fortune politique ?

Et n'allez pas croire que M. P. Bert fasse tache dans les cadres libres-penseurs ?

Où donc a servi M. Ferry ?

Où donc a servi M. Marlin-Feuillée ?

Où donc a servi M. Tirard ?

idée, se tenant sur le qui-vive et comme aux aguets, il s'était facilement aperçu que le docteur Angioli ne demandait pas mieux que d'entrer dans ce calcul.

Un coup de maître, habilement frappé, devait donc briser les derniers obstacles qui peut-être ne tenaient à rien.

L'occasion ne se fit pas attendre.

Un soir, le jeune médecin fut appelé par une sage-femme près d'une malade dont le cas comportait une certaine gravité. C'était une primipare jeune, affaiblie, dont le système nerveux était exalté par les premières souffrances. Aux angoisses de la situation, se joignait peut-être un peu d'hystérie. Enfin le docteur de Marolles fut appelé.

Quand il eut vu le cas et reconnu clairement à qui il avait affaire, il exigea qu'on allât chercher le docteur Angioli, promettant de ne rien demander, ni pour son confrère, ni pour lui-même. Il se trouvait en présence d'un cas curieux, très-rare, mais sans aucun danger, que son vieux confrère n'avait peut-être jamais rencontré dans sa longue pratique.

La malade n'avait pas vingt ans. C'était une petite mercière que le docteur n'avait jamais vue, enfant de la ville, qu'elle n'avait quittée une heure.

Comme elle habitait une rue lointaine, écartée, peut-être même n'avait-elle jamais aperçu le docteur de Marolles.

Où donc a servi M. Spuller ?
Où donc a servi M. Cazot ?
Où donc a servi M. Challemel-Lacour ?
Où donc a servi M. Grévy ?
Où donc avait servi M. Gambetta ?
Ces brailleurs de service obligatoire n'ont jamais porté le fusil du tourlourou. Ils veulent que les curés soient soldats, mais eux ils ont tous évité les obligations de l'impôt du sang. Ils parlent beaucoup de l'égalité, eux qui se gorgent de privilèges, si toutefois c'en est un pour un vrai laïque, dans le bon sens du mot, de ne pas compter dans l'armée de la France.

Au Tonkin, nos troupes ont trouvé des missionnaires ; l'un d'eux a prodigué les suprêmes consolations de la religion au lieutenant-colonel Carreau, mort, lui aussi, en guerrier et en chrétien ; elles n'ont pas rencontré de libre-penseurs disputant aux bandits chinois et annamites l'influence sur ce pays peu hospitalier.

La croix de Notre Seigneur Jésus-Christ a servi de ralliement à notre corps expéditionnaire, et les missionnaires les auxiliaires des citadelles occupées par lui.

Dans Paris, il y a quelques jours, un pouvoir sacrilège a abattu les croix qui surmontaient la porte des cimetières du Père-Lachaise et de Montparnasse.

Il a fait ce que voulaient faire au Tonkin les Pavillons-Noirs. Il a ainsi pactisé avec les fous ou les possédés d'impunité qui ne veulent pas au-dessus de la mort laisser planer le signe sacré de la résurrection et de l'éternelle vie.

Cet attentat infâme a soulevé une légitime indignation et appelle le châtement que Dieu réserve aux profaneurs de son nom adorable et aux oppresseurs des consciences. (L'Action.)

Est-ce que l'enthousiasme républicain se serait refroidi ? La *Petite République* annonce l'envoi aux préfets, par le ministre de l'intérieur, d'une circulaire destinée à échauffer et même subventionner les populations rurales pour la célébration de la fête républicaine du 14 juillet. Nos finances sont si prospères qu'on peut bien gaspiller quelque argent en l'honneur des tristes héros de la Bastille.

La compagnie de pompiers de Saumur sera représentée au concours de manœuvres donné dimanche prochain 17 juin à Blois.

Vingt hommes, sous le commandement de M. Maurat, lieutenant, et Vennevier, sous-lieutenant, sont désignés pour prendre part à ce concours.

Les compagnies de pompiers d'Angers et de Saumur sont classées dans la 2^e division des compagnies qui prendront part dimanche au concours de manœuvres, à Blois.

La compagnie de Cholet est classée dans la 4^e section de la 3^e division.

Hier matin, un ouvrier mécanicien, le nommé Gautier, est tombé accidentellement

Le docteur Angioli ne se fit pas attendre.

— Honoré confrère, lui dit le jeune médecin, c'est moi qui vous ai fait appeler. Voici une primipare dans le travail de l'enfantement. C'est une hypnotique de premier ordre, que je voulais vous montrer. Veuillez voir.

Et le docteur de Marolles, au moyen de son porte-lancettes qu'il plaça en avant des yeux de la malade et un peu au-dessus, endormit le sujet en moins d'une minute.

Le vieux médecin, pour s'assurer de la sincérité de ce sommeil imposé, prit la main de la jeune femme, pendant que le comte de Marolles tenait l'autre.

Cette scène n'avait d'autre témoin que la sage-femme.

— Oh ! fit doucement la gisante, oh ! c'est la main d'un honnête homme que je touche. C'est l'honneur même. Madams aussi mérite d'être honorée. Mais celui-ci... là... le jeune... serré dans sa jaquette de velours... c'est un homme qui vient de loin... de bien loin, pour se cacher et tromper encore. Oh ! la vilaine créature !... Je vois qu'il a fait mourir une femme, qu'il a fait signer un testament...

Un rire contracta la figure du docteur de Marolles.

— Ni noble, ni honnête, reprit la malade, que le docteur se hâte de réveiller.

dans la Loire, près d'une des piles du pont en construction. Il a heureusement été retiré de l'eau assez promptement, grâce à la présence d'esprit et à l'habileté du marinier Salmon, un des marinières de l'entreprise du pont, qui s'est immédiatement porté à son secours. Le brave Salmon n'en est pas à son premier sauvetage.

Hier soir, vers quatre heures, un accident est arrivé au tunnel, côté du Jague-neau. Un jeune homme, nommé Pautraman, Pierre, était occupé à conduire les wagonnets pour les décharger hors du souterrain. En sautant à terre, pendant la marche du chariot, pour décrocher son cheval, son pied porta à faux sur le rail et le pauvre garçon tomba au devant des roues. Malgré toute la promptitude qu'il mit à se retirer, le wagonnet lui passa sur le pied gauche qu'il écrasa horriblement. Transporté aussitôt à l'hôpital, on lui prodigua tous les soins que nécessitait sa blessure, et aujourd'hui son état, sans être désespéré, inspire quelques inquiétudes.

Samedi dernier, M. Pierre-Henri de Surirey de Saint-Remy, sous-lieutenant de cavalerie à l'École d'application de Saumur, succombait à Laon, au milieu des siens, âgé de 22 ans seulement, aux suites d'un accident de cheval survenu pendant le service, et que ni le temps, ni les soins les plus dévoués n'avaient réussi à conjurer.

Lundi 11 ont été rendus les derniers honneurs à cet infortuné jeune homme.

Les corps d'officiers du 48^e de ligne et du 29^e d'artillerie, leurs colonels en tête, les fonctionnaires publics, les membres de l'administration municipale, toutes les classes de la population laonnaise figuraient dans le cortège.

LE PHYLLOXERA

A MARTIGNÉ-BRIAND

J'ai constaté dimanche 10 juin, à Martigné-Briand, la présence du phylloxera dans une pépinière en boutures racinées de Rouge-Pineau et de Pineau-blanc.

Sur la première variété, l'insecte est abondant; sur la seconde, il est moins nombreux.

Ce terrible ennemi de la vigne a été très-probablement apporté à Martigné-Briand par des plants de vigne venant des Deux-Sèvres, département phylloxéré depuis plusieurs années. Ces jeunes vignes, plantées dans le voisinage de la pépinière aujourd'hui contaminée, lui ont communiqué le fléau.

Sur la première bouture racinée qui a été arrachée devant moi par l'une des honorables personnes qui avaient bien voulu me conduire à la pépinière phylloxérée, j'ai trouvé de nombreux insectes, je les ai fait voir au groupe qui m'accompagnait, et, pour lever toute espèce de doute, j'ai comparé l'insecte vivant sur les racines avec un phylloxera fixé sur une préparation microscopique. Après avoir établi la comparaison, il a fallu

— Diable ! murmura le vieux médecin, tout en cherchant sa canne et son chapeau pour se retirer, ces hypnotisés n'y vont pas de main-morte. Ça vous mènerait facilement en cour d'assises !

— Un simple dévergondage de paroles, répondit le comte.

Le docteur Angioli n'en rentra pas moins chez lui dans un état d'esprit à l'envers et ne put s'empêcher de raconter à sa fille ce qu'il venait d'entendre.

— Je crois bien, répondit Laurence en tirant un papier d'une cassette, je crois bien que, pour comble de miracle, la révélation de la maladie s'écrivait en même temps ici, par une invisible main. Tiens, père, lis !

Le docteur parcourut la lettre et resta confondu.

— Qu'est-ce ? fit-il, d'où tiens-tu ces détails ?

— Dam, tu vois, les deux voix s'accordent bien.

— Mais, cet homme est un infâme !

— Je ne dis pas non, mais gardons cela pour nous.

Au bout d'un mois, le docteur comte de Marolles, qui ne pouvait plus compter sur Laurence, et qui craignait des révélations, quitta la ville en toute hâte.

— Enfin ! soupira le vieux médecin, quand il apprit cette nouvelle.

— Maintenant, dit Laurence en souriant, tu

s'incliner devant la certitude de l'existence d'un foyer phylloxéré.

Successivement, j'ai examiné d'autres boutures, et sur toutes j'ai trouvé des phylloxeras et les nodosités caractéristiques de la présence ou du passage de l'insecte sur les radicelles de la vigne.

La pépinière phylloxérée de Martigné-Briand n'occupe pas une grande surface. Le mal est très-probablement, et pour le moment, concentré dans cet espace restreint. En prenant des mesures très-énergiques et surtout très-rapides, on pourrait peut-être sauvegarder, non seulement les vignes de la commune de Martigné-Briand, mais encore celles du val du Layon, qui sont plus directement menacées que le vignoble de l'arrondissement de Saumur.

J'ai exploré, avec le plus grand soin, les vignes de la commune de Martigné-Briand. Beaucoup ont leurs racines rongées par la larve d'un insecte, ainsi que je le disais la semaine dernière. Un seul cépage est particulièrement atteint, le Rouge-Pineau; nulle part ailleurs que dans la pépinière contaminée, je n'ai trouvé la trace des ravages du phylloxera. J'ai mis sous les yeux de personnes expérimentées les racines du Rouge-Pineau mangées par la larve de l'euchlore et les racines phylloxérées, il n'y a pas à s'y méprendre.

Donc, tout, jusqu'à présent, permet de supposer que le phylloxera exerce ses ravages sur un seul point. Il ne faut donc pas attendre le moment de l'essaimage de l'insecte pour détruire la tache, il faut agir tout de suite, brutalement si cela est nécessaire, mais il faut agir. Voilà ce qui est important.

Bien qu'ayant recherché le phylloxera dans la pépinière de Martigné-Briand, sans autre mandat que celui d'être utile à mon pays, j'ai cru devoir signaler à M. le secrétaire général de la Préfecture la présence certaine du phylloxera dans le voisinage de l'arrondissement d'Angers. Je l'ai mis à même de juger de visu du travail de l'insecte sur des racines de vigne, provenant de la tache de Martigné-Briand, et préparées afin de pouvoir être transportées sans danger.

Très-courtoisement reçu par ce fonctionnaire, j'ai emporté l'assurance, en prenant congé de lui, que de promptes mesures seraient administrativement prises pour enrayer le mal. Assuré d'autre part que le propriétaire du terrain, dans lequel se trouvent les boutures phylloxérées, n'entraverait pas le travail de destruction qu'il va falloir entreprendre, j'espère que le fléau ne s'étendra pas comme la tache d'huile à laquelle on a si justement comparé l'invasion du phylloxera.

(J. de Maine-et-Loire.) A. BOUCHARD.

On nous communique la note suivante :

Saumur, 13 juin 1883.

« M. le Sous-Préfet de Saumur, accompagné de MM. Peton père, vice-président, et Gilbert, secrétaire de la commission du phylloxera, s'est rendu aujourd'hui à Martigné-Briand où la présence de l'insecte avait été signalée.

» Le phylloxera a été constaté sur plusieurs points à la loupe et au microscope par M. le docteur Peton.

sauras que je ne suis pas plus pressée qu'avant ce départ. J'attendrai, père, autant que tu voudras.

— De qui veux-tu parler ? Qu'attendras-tu ?

— Le bijou de M. René, je crois bien...

— Tu as raison, petite, ce que les pères ont de mieux à faire, quand ils ont des filles à marier, c'est de jeter une plume en l'air, et de la suivre du côté où elle va.

— A condition, cher bien-aimé père, répondit Laurence avec un gentil sérieux, à condition que les jeunes filles soufflent dessus et la dirigent... sans en avoir l'air !

— Allons, embrasse-moi : tu auras ton bijou.

HIPPOLYTE LANGLAIS.

FIN.

NOTRE NOUVEAU FEUILLETON.

Par suite de nouvelles dispositions, nous commencerons demain EDITH SARMAÏY, le roman si intéressant de MARIE DE BERNERAY, dont la publication dans nos colonnes était annoncée pour une époque ultérieure.

Nous avons fait récemment un juste éloge d'Edith Sarmaïy, nouvelle et ravissante production qui ne peut manquer de charmer lecteurs et lectrices.

» L'administration va prendre, de concert avec M. l'ingénieur en chef du département, les mesures les plus énergiques pour combattre le fléau et l'empêcher de s'étendre.

» Mais il est à craindre que le vignoble de Martigné-Briand ne soit pas le seul infesté. Il y a donc lieu d'engager les propriétaires à n'arracher et à ne transporter aucun plant ni aucune racine de vigne; car, ce serait le plus sûr moyen d'aider à la propagation du phylloxera.

» Les propriétaires qui remarqueraient quelques symptômes annonçant l'apparition du phylloxera dans leurs vignobles sont instamment priés d'en faire la déclaration soit à la Mairie de leur commune, soit à la Sous-Préfecture de Saumur. »

PARNAV. — Mardi dernier, la femme Anne Rouault, âgée de 54 ans, propriétaire à Parnay, s'est pendue dans sa cave à l'aide d'une petite corde qu'elle avait attachée à la traverse du pressoir.

C'est sur les 6 heures 1/2 du soir que le mari de la femme Rouault, descendu à la cave pour tirer à boire, a découvert ce triste spectacle. Il appela du secours, et plusieurs femmes voisines vinrent l'aider à couper la corde et transporter le corps sur un lit. Tous les soins furent prodigués, mais inutilement. M. Renou, docteur-médecin à Saumur, appelé aussitôt, constata que la mort remontait à quelques heures.

Depuis plusieurs années, la femme Rouault ne jouissait pas de toutes ses facultés et avait maintes fois manifesté l'intention de mettre fin à ses jours.

DOUÉ-LA-FONTAINE.

On écrit de Doué, 9 juin, au Journal de Maine-et-Loire :

« Je viens de lire, dans votre journal, votre amusante histoire sur Chenonceaux, son propriétaire et M. l'inspecteur nantais.

En voici une autre dont je viens garantir l'authenticité, mais qui n'a pas le même mérite, car elle indigna la population doua-sine au lieu de l'amuser.

Mercredi dernier avait lieu l'examen scolaire des enfants du canton de Doué; 62 enfants se présentaient. Vu ce grand nombre, on dut se partager le travail; deux membres de la commission scolaire furent chargés de la lecture.

Une jeune fille de onze à douze ans lit une partie de la deuxième leçon du chapitre septième « la Révolution », de M. Paul Bert, commençant par :

Ces moines en avaient bien plus qu'il ne leur en fallait pour vivre, aussi étaient-ils aussi gros et gras que leurs paysans étaient décharnés (lire la suite); puis une diatribe contre le catéchisme et l'histoire sainte, qui doivent être remplacés par un enseignement plus salutaire.

Les examinateurs font ensuite des demandes de ce genre : Dites-nous les couleurs nationales ? Quelle est la couleur touchant à la hampe ? Quel est l'emblème du drapeau blanc ? etc., etc.

N'est-il pas pénible, pour des instituteurs et des institutrices qui se sont donné tant de peine pour instruire des enfants, de leur voir faire de semblables questions ?

Nous constatons de plus que les hommes désignés pour faire observer la loi sont les premiers à la violer, en donnant à lire à une jeune fille un livre spécialement désigné pour l'usage des garçons et on attaquant les principes religieux au sujet desquels la loi prescrit de conserver la neutralité.

Dormez en paix, pères et mères de familles. Avec de semblables idées, vos enfants peuvent désormais aspirer à la célébrité de Louise Michel. Ils sauront par les livres de Paul Bert que les moines vivaient gros et gras en appauvrissant les paysans.

Cela n'empêchera ni vous ni vos enfants de payer, avec tous les Français, quatre milliards et demi d'impôts chaque année pour engraisser nos bons républicains. »

ANGERS.

Le Patriote rapporte le fait suivant, qui ne nous cause aucune surprise :

« MM. Rondeau et Pichoret ayant entrepris de relier leurs établissements de la Baumelle et de la rue Boisnet par des fils téléphoniques, se sont adressés à l'administration du télégraphe qui leur en a délivré l'autorisation et s'est chargée elle-même de la pose du réseau téléphonique. »

» Le 2 juin, à sept heures du matin, des ouvriers de l'administration du télégraphe ont percé des trous et scellé des consoles pour le support des fils sur les façades des maisons Germond et Lelhon, Jahan et Duchemin. Ce travail s'est fait sans l'autorisation des propriétaires ou locataires. L'un d'eux n'avait même pas été prévenu.

» Emus de ce sans-gêne administratif, MM. Germond et Lelhon, Jahan et Duchemin se sont opposés à la continuation des travaux. L'administration des télégraphes n'a pas paru s'en préoccuper. Mais, le samedi 9 juin, sept ou huit ouvriers sont revenus tranquillement recommencer le même travail qu'ils ont refusé d'interrompre, malgré l'ordre formel des intéressés. Il s'en est suivi une scène assez vive; nous devons dire que tous les spectateurs blâmaient énergiquement les procédés de l'administration des télégraphes contre laquelle les propriétaires lésés ont lancé des assignations en réclamations de dommages-intérêts.

» Il est probable que les réseaux téléphoniques se multiplieront à Angers comme ailleurs, et nous sommes trop amis du progrès pour ne pas nous en féliciter. Mais, au point de vue pratique, il est d'autant plus intéressant d'être éclairé dès aujourd'hui sur la question suivante :

» L'administration des télégraphes a-t-elle le droit, même dans un intérêt privé, comme dans le cas actuel, d'exécuter des travaux pour le placement des fils, des isolateurs, etc., sur une maison, non-seulement sans obtenir l'autorisation des propriétaires et locataires, mais même sans leur en donner avis ? »

On voit, dit l'Union de l'Ouest, que l'administration des télégraphes en agit à l'égard de la propriété urbaine comme l'administration des chemins de fer de l'Etat à l'égard de la propriété rurale. L'une perfore les maisons pour y placer des crampons et des fils; l'autre abat les arbres, les haies et les murs sous prétexte d'étudier sur le terrain des tracés de lignes ou des croquis de gare plus ou moins temporaires; quant à obtenir le consentement des propriétaires ou à produire seulement un titre quelconque, ce n'est plus l'usage; l'administration républicaine y va comme en pays de conquête. Il faudrait, cependant, que l'on mit fin à ces procédés de violences vaineuses. Espérons que les assignations lancées par nos concitoyens du quai Ligny ne viendront pas échouer contre quelque arrêté de conflit.

UNE TRISTE NOCE.

Il y avait noce, lundi de la semaine dernière, à Riblière, commune de Saint-Varent, arrondissement de Bressuire. Vers les huit heures du soir, au moment où les convives commençaient à s'installer aux tables dressées sous une tente portative et parquée, sur lesquelles tables s'élevaient les soupières fumantes, les plats nombreux et appétissants, une raffale violente, espèce de trombe, précédant de quelques secondes une averse diluvienne mêlée de grêle et accompagnée de formidables coups de tonnerre, a enlevé et démolit la tente, enseveli sous ses débris les 40 ou 50 invités qui s'y trouvaient déjà et au nombre desquels se trouvaient les mariés. Du même coup, tables, soupières, plats, verres, couverts, candélabres et le reste ont été bousculés, brisés, mélangés.

Qu'on juge de la stupefaction, de l'effroi de ces 50 convives, tout à l'heure si gais, si joyeux !

Enfin, on finit par se reconnaître; on se compte et l'on peut constater que personne ne manque à l'appel et qu'on en sera quitte pour quelques légères égratignures, des vêtements trempés et des toilettes très-comprimées.

Mais le dîner ! il avait disparu, il était anéanti; et il a fallu, pour la plupart des invités, aller souper chez eux.

(Le Thouarsais.)

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C^{ie}, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

Théâtre de Saumur.

Dimanche 17 juin 1883,

A 8 HEURES 1/2 DU SOIR

Voyages à la Lumière Drummond

Aux Pays Inconnus

M. EDGAR LA SELVE

Voyageur dans les Indes occidentales, membre de la Société de Géographie, lauréat de la Société d'Instruction et d'éducation populaires, conférencier de la salle du Boulevard des Capucines et du Cercle du Luxembourg, officier d'Académie.

Fera la 289^e relation de son voyage

Au PAYS des NÈGRES

Avec de magnifiques projections à la lumière oxyhydrique

Produites par un Polyorama de la maison Molteni.

LISTE DES PROJECTIONS

Faites d'après des photographies ou des croquis d'une exacte vérité, rapportés par le voyageur.

Carte d'Haïti. — Ville du Cap, rue de la Saline. — «Bord de mer». — Factiennaire. — Souloque, dit Faustin I. — Halle ou Fire-Proof. — Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul. — Casernes. — Christophe, dit Henri I. — Palais de Sans-Souci. — Citadelle Laferrrière. — Mabouyas. — Au pied de la Citadelle. — Habitation autrefois. — Moulin à Cannes. — Habitation aujourd'hui. — Courouille. — Au bord d'un torrent. — Case. — Sicliclair. — Voûte-à-Minguet. — Le Cap, vu de Marchegalle. — Providence et Calvaire. — Embarquement. — La Tortue. — Boucanier. — La Valparaiso de Colomb. — Général Ouest-et-Nord. — La Plate-forme. — Môle Saint-Nicolas. — Port de la Crête-à-Pierrot. — Ruine de la maison Saint-Macarye. — Croix-des-Bouquets. — Grand Warf. — Port-au-Prince. — Une rue. — Dame en visite. —

Palais national. — Sénat. — Banque. — Monnaies. — Séminaire. — Arsenal. — Nègresse. — Pont-Rouge. — Eglise Saint-Joseph. — Martissant. — Nissage-Saget. — Premier ministre. — Silvein Salnave. — Général Victorin Chevalier. — Général Bric. — Général Polémon Lorquet. — Président F. Geffrard. — La Fusillée de 30 septembre 1859. — Chez M^{lle} Choune. — Général Zamor. — Le fils du commandant Rosier-By. — Le Petit-Goave. — Général Gracchus-Petit. — Port de Miragoâne. — Ville de Miragoâne. — Cheval. — Cochons-marrons. — Cocoyo. — Roy-Petit-Choune. — Messamour. — Fruits du Pays. — Araignée-crabe. — Scorpion. — Scolopendre. — Tiboron. — La Loca. — Michel Domingue. — M^{me} Michel Domingue. — Ville des Cayes. — Ravine du Sud. — Une Dédé. — Cabronétier. — Porteur d'eau. — Nègresse morte, etc., etc.

PRIX ORDINAIRE DES PLACES.

Pour les élèves des écoles communales, en corps, 50 centimes. — Pour les lycées, collèges, pensions de filles et de garçons, 25 0/0 de réduction sur le prix des places occupées.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Bureaux à 8 heures. — Le voyageur prendra la parole à 8 heures 1/2.

LES FRÈRES MAHON — médecins spéciaux des hôpitaux de Paris obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démanagements, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JUIN 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
	Dernier cours.	Clôture précéde		Dernier cours.	Clôture précéde		Dernier cours.	Clôture précéde		Dernier cours.	Clôture précéde
3 %	79 45	79 60	Est	712 50	710	Obligations.			Obligat. foncières 1879 3 %	446 75	446 50
4 %	80 70	80 65	Paris-Lyon-Méditerranée	1445	1410	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	507	506	Est	358	357 50
4 1/2 %	110	109	Midi	1155	1137 50	1865, 4 %	518	515	Midi	363 25	363 50
5 %	108 15	108 25	Nord	1920	1819 50	1869, 3 %	403 25	405	Nord	370	370 50
Obligations du Trésor	512	512	Orléans	1230	1230	1871, 3 %	395	393	Orléans	367	366 75
Obligations du Trésor nouvelles	516	517	Compagnie parisienne du Gaz	752 50	772 50	1875, 4 %	507	507	Ouest	364	363 75
Bons de liq. départementaux	532	532	Canal de Suez	1390	1365	1876, 4 %	508	506	Paris-Lyon-Méditerranée	367	368
Banque de France	5405	5420	C. gén. Transatlantique	472 50	475	Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	235	Paris-Bourbonnais	368	369
Comptoir d'escompte	590	590				Bons de liq. Ville de Paris	524	524	Canal de Suez	507 50	508 75
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1320	1325				Obligations communales 1879	445 75	447			
Crédit de France	33	35									
Crédit mobilier	375	362 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)				Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY								MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR							
Heure	Minutes	Type	Arrivée	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir	
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.		5 50	9 20	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	6 54	9 50	12 22	2 10	4 4	5 56	10 51		
6	45	matin (s'arrête à la Poissonnière)		5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16	6 19	11 2		
8	56	matin, omnibus-mixte.		6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	7 18	10 11	12 46	3 34	4 24	6 33	11 11		
1	25	soir,		6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	7 30	10 21	12 58	2 46	4 36	6 46	11 21		
3	32	express.																	
7	15	omnibus.																	
10	36	(s'arrête à Angers).																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR - NIORT				NIORT - SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.		Omn. matin	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Sem. d. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. soir		
8	21	omnibus.		5 50	5 5	5 29	5 40	7 4	2 1	8 29	6 6	12 55	7 10	6 36	1 30	7 55			
9	37	express.		6 21	5 54	7 10	7 20	8 9	2 50	9 30	6 36	1 30	7 55	7 3	1 59	8 25			
12	48	soir, omnibus-mixte.		7 5	7 16	8 3	8 15	8 34	3 14	9 50	7 56	2 58	9 28	8 42	3 17	10 6			
4	44	soir, omnibus-mixte.		8 6	8 17	9 8	9 45	9 26	4 10	10 49	8 42	3 17	10 6	9 31	3 56	10 48			
10	24	express-poste.		9	9 11	10 51	10 51	9 55	4 25	11 17	10 31	4 56	11 51						
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.																			

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le DIMANCHE 17 JUIN 1883, à une heure, à Saumoussay, commune de Chacé, M^e LE BARON, notaire à Saumur, procédera à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers dépendant de la succession de M^{me} veuve VIGER, et consistant en :

Ustensiles de cuisine, haquet, pressoir, tonneaux, baquets, cuiviers, bouteilles vides, échelles, bois de chauffage.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e MEFFRAY, notaire à Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e MEFFRAY,

Le dimanche 17 juin courant, à 2 heures du soir,

HOTEL

Bien achalandé,

Dit l'ÉTOILE D'OR

Sis ville de Beaufort.

On peut traiter de gré à gré avant l'adjudication.

S'adresser à M^e MEFFRAY.

CLERC. M^e CHAMIER, notaire à Chinon, demande de suite un premier Clerc au courant d'une étude, et un second Clerc capable de faire tous les actes courants.

Étude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le dimanche 17 juin 1883, à

1 heure après midi,

Au Pont-Foucard, commune de Bagneux, au domicile de M. GAULTIER-BRIÈRE,

DES MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS

Ci-après désignés, savoir :

Vaisselle, batterie de cuisine dont une partie en cuivre, bouteilles et fûts vides;

Buffet et table de salle à manger, chaises, dressoir étagère en vieux chêne, grande armoire avec belle ferrure, deux autres armoires, lit de fer, table de nuit, table de toilette et bibliothèques;

Table de salon, canapé, fauteuils, chaises garnies, très-belle étagère à vitrine sur table, armoire à glace, pendule, très-beaux tableaux et gravures, glaces, peintures à l'huile de Henri et Jeanne de Kock;

Volumes : Don Quichotte anglais, illustré par Doré, œuvres complètes de Voltaire, les Misérables et poésies de Victor Hugo, dictionnaire allemand-français et français-allemand, Atala, de Chateaubriand, illustré, le Tour du Monde œuvres de Louis Figuier, Fables de La Fontaine, illustrées par Grandville, et nombreux ouvrages de littérature;

Un violon et sa boîte avec collection de morceaux de musique pour piano et violon;

Une machine à coudre, deux vélocipèdes, une voiture à quatre roues, un équipage en très-bon état et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, Ch. MILLION.

(402)

A VENDRE A LOUER

OU A ARRENTER

JOLIE MAISON

Propre au commerce de vins en gros et en détail,

Située à Distré.

S'adresser à M. BAUDIN, (358)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

JOLIE MAISON

Située rue de Bordeaux, 15,

Comprenant NEUF PIÈCES,

Avec Jardin.

S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

A VENDRE

PETITE VOITURE anglaise, capitonnée, et PETITE JUMENT ANGLAISE, avec harnais.

S'adresser au bureau du journal.

Manufacture de Pianos et Orgues

12 Médailles d'honneur.

LÉPICIER

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.

Adresser les demandes au bureau du journal.

ON DEMANDE un domestique de 15 à 17 ans.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

A Saumur,

BONNE POSITION

Maison de Gros

DISTILLATEUR - LIQUORISTE

Et Entrepôt de Vins fins étrangers,

Réalisant BEAUX BÉNÉFICES avec peu de FRAIS GÉNÉRAUX.

Conditions avantageuses, sans connaissances spéciales.

S'ADRESSER au Bureau du Journal.

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE

De GLACES nues, encadrées et à vitrage

POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

ÉTUDE DE LA RELIGION

PETITS TRAITÉS OFFERTS A SES PAROISSIENS

Par M. l'abbé MÉRIT,

Chanoine honoraire d'Angers, Curé de Saint-Pierre-de-Saumur.

En vente, à Saumur, chez P. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir, et DEZE, libraire, rue Saint-Jean.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le